

TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES A PARTIR DU 1^{ER} OCTOBRE 2023

Le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la délibération du 10 décembre 2018 ainsi que du « règlement intérieur de la salle des fêtes » et propose la modification des divers tarifs de location ainsi que la mise en place de caution.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents les tarifs de location de la salle des fêtes applicables pour les contrats signés à partir du 1^{er} Octobre 2023 seront de :

- Location de salle des fêtes – journée – hors week end – (jusqu'à 23 heures 00)

- Particulier résidant de la commune	140 euros
- Particulier ne résidant pas sur la commune.....	280 euros
- Association siège social à Prades.....	Mise à disposition gratuite
- Association siège social hors commune, mais dont l'activité et effectif concerne la commune	Mise à disposition gratuite
- Association siège social hors commune.....	140 euros

- Location de salle des fêtes – Week end (samedi et dimanche)

- Particulier résidant de la commune	250 euros
- Particulier ne résidant pas sur la commune.....	500 euros
- Association siège social à Prades.....	Mise à disposition gratuite
- Association siège social hors commune, mais dont l'activité et effectifs concerne la commune	Mise à disposition gratuite
- Association siège social hors commune.....	500 euros

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

PARTICIPATION POUR PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE

Le Maire donne lecture du courrier du 12 Juin 2023 concernant l'intervention de la Psychologue de l'Education Nationale concernant le financement de « test psychométrique WISC et matériel pour la psychologue scolaire » pour les enfants de maternelle et de primaire scolarisés sur la commune de Prades ainsi que du mail de la Mairie de Montpezat répartissant les charges.

Pour la commune de Prades une participation de 355.79 est demandée.

Après en avoir en délibéré et à l'unanimité des membres présents, il a été décidé d'allouer une participation :

- De 355.79 euros, selon un tableau de répartition des frais de psychologie scolaire.

Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

PROLONGATION BAIL « CABANE DES CHASSEURS »

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune depuis 1999 met à disposition à titre gratuit un terrain communal au « club de chasse »

Délibération reportée en 2024.

QUESTIONS DIVERSES :

- Rentrée scolaire : 82 élèves – réorganisation des emplois du temps du personnel école/cantine.
- Recensement population 2024 : recrutement personnel en cours du 18 janvier au 17 février 2024.
- Etude en cours pour la mise en place d'antenne téléphonique : pour une couverture parfaite la commune devrait être dotée de 4 antennes – un ordre de priorité doit être établi.
- Demande d'aide exceptionnelle d'un montant de 300 euros par le CEFIP pour diverses animations.
- Les travaux du terrain multisports sont terminés.
- Un référent « Ambroisie » a été nommé pour représenter la commune de Prades et faire le lien avec diverses administrations.
- Le projet concernant la création d'une fresque sur le mur des écoles a été abandonné.
- Discussion concernant l'aménagement de la place publique.

La séance est levée à 22 heures 30.